Zeitschrift: Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

Band: 66 (2004)

Heft: 9

Rubrik: Le point sur les couvertures de fosses à lisier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

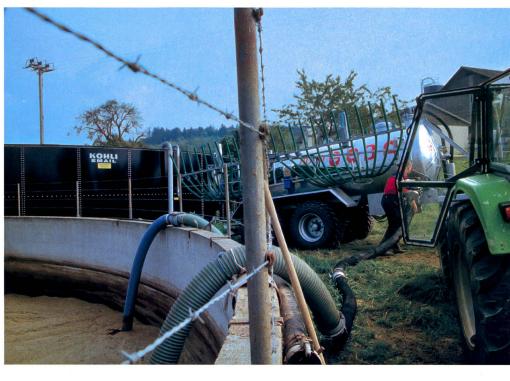
Le point sur les couvertures de

Depuis le 16 avril 2003, une note publiée par Cercl'Air - Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air - stipule des «Recommandations pour couvrir les nouvelles fosses à lisier». Il s'agit en bref de la Recommandation 21 A. Selon ce papier, seule la construction de cuves à lisier couvertes est autorisée: une contrainte qui a heurté nombre d'organisations autres associations rurales.

Jürg Fischer

ntre-temps, deux interpellations ont été adressées au Conseil national: l'une de Guy Parmelin, UDC Vaud, l'autre de Jakob Büchler, PDC Saint-Gall et ancien membre du comité de la section SG de l'ASETA. Ces deux appels demandent des réponses, notamment pourquoi l'OFEFP a pris de telles mesures sans inclure les milieux politiques. Des mesures dont les experts mettent en doute l'efficacité.

Selon les premières analyses provisoires faites par H. Menzi et B. Reidy (HESA, Zollikofen), le fait de couvrir toutes les cuves à lisier ouvertes du pays ne permet d'obtenir qu'une diminution de 0,6% des émissions d'ammoniac (données



Les pertes d'ammoniac sont aussi des pertes d'engrais qui, vu sous cet aspect, devraient être évitées. La «pâture à la journée» et l'épandage par tuyaux offrent le meilleur rapport prix/performances.

recueillies lors d'une séance à Grange-Verney le 8 juin 2004). Ainsi, si toutes les fosses actuelles et futures en Suisse étaient couvertes. la somme des émissions d'ammoniac issues de l'agriculture pourrait être abaissée de 0,6%. Sur cette

question, l'avis de Cercl'Air diverge: ses experts estiment que le potentiel de réduction que l'on pourrait obtenir en équipant de couverture les fosses encore ouvertes serait de 7% (cf. recommandation de Cercl'Air).

En plus, ces mesures vont engendrer d'énormes coûts individuels et sectoriels. Pour le conseiller national Max Binder, la couverture de son silo construit il y a tout juste deux ans lui coûterait entre CHF 15 000.- et 20 000.-. Bien entendu, le tout entièrement à sa charge sans pour cela qu'il gagne un centime de plus. Pour la Suisse, ces mesures ne servent finalement qu'à remplir les conventions internationales en matière d'émissions d'ammoniac. Mais qu'en est-il de ces engagements internationaux?

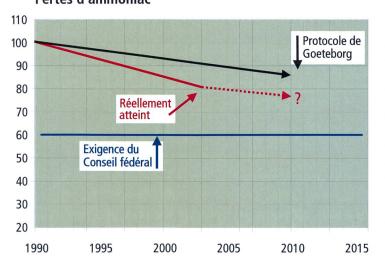
Selon le protocole de Göteborg, la Suisse s'est engagée a réduire les émissions d'ammoniac issues de l'agriculture de 13% entre 1990 et

2010. Selon l'étude précitée de Menzi/Reidy, les émissions ont déjà baissé de 19% depuis 1990. Cela signifie clairement que non seulement la Suisse a atteint le but fixé mais qu'elle l'a dépassé de 6%. Pourquoi donc cette démarche hâtive de l'OFEFP et de quelques hygiénistes de l'air de Cercl'Air?

D'après Richard Ballaman de l'OFEFP, le Conseil fédéral a déjà répondu le 23 juin 1999 que «pour réduire le surplus d'immission de l'ammoniac il est nécessaire de réduire les émissions d'ammoniac de 40 à 50% comparé au niveau de 1990».

Où sont les potentiels de réduction optimum qui seront techniquement réalisables? L'étude de Menzi/Reidy le fait ressorti clairement: d'une part en laissant les vaches au pré toute la journée et d'autre part en utilisant une épandeuse de lisier à tuyaux souples. Il a été en effet démontré que le potentiel de réduction de l'ammonniac atteinte par

Pertes d'ammoniac



fosses à lisier

une «pâture à la journée» est 15 fois plus élevé que la couverture de toutes les fosses ouvertes du pays.

Résumé: Il faut équiper sans délai les nouvelles fosses à lisier de couvertures, selon la Recommandation 21-A et cela à grands frais. Cercl'air et les chefs des départements cantonaux de l'agriculture et de l'environnement considèrent que couvrir les nouvelles fosses à lisier sont des mesures efficaces et contribuent à l'abaissement des pertes d'ammoniac.

Mais quelles sont les couvertures qui conviennent le mieux aux conditions climatiques suisses? Pour l'instant, ce n'est pas défini. Les comparaisons, toujours faites avec la Hollande, ne tiennent compte ni des couvertures flottantes (pour le lisier de bovin) utilisées en Suisse ni des chutes de neige comme on les rencontre souvent dans les préalpes. Faut-il, comme couvertures, des bâches plastifiées (qui seront aussitôt retirées vu leur nuisance sur le paysage), des mattes plates et poreuses flottant directement sur le lisier ou finalement des planches? Toutes ces questions techniques n'ont toujours pas reçu de réponses satisfaisantes.

L'OFEFP a pris connaissance de ces objections et du rejet de la Recommandation 21-A et cela à la suite d'un entretien mené par son directeur Philippe Roch avec les responsables de l'ASETA et de l'USP en mars 2004.

Une deuxième recommandation de Cercl'Air, la 21-B, est en cours de réalisation. Une publication de cette recommandation pourrait entraîner encore de plus fâcheuses retombées sur l'agriculture suisse. Cela signifierait que toutes les cuves à lisier ouvertes devraient être couvertes. Pour l'heure, les délais de mise en application et l'efficacité des mesures sont en discussion.

Des mesures pour réduire les émissions pourraient aussi déboucher sur des avantages économigues. Pertes d'ammoniac égalent pertes d'engrais. Vu sous cet aspect, il faudrait les éviter.

La «pâture à la journée» et l'épandage par tuyaux souples sont les procédés qui offrent le meilleur rapport prix/performances. Nous attendons des experts de Cercl'Air qu'ils tiennent compte des nouveaux résultats de la recherche (étude Menzi/Reidy et projet EMILIA) pour leur appréciation.

Riveter, dériveter en un tournemain!

Une section de couteau se casse-telle en plein travail? Pas simple, lorsque l'on est avec sa moissonneuse-batteuse en plein champ, à quelques kilomètres de l'atelier et que la barre de coupe mesure au minimum 4 mètres. L'outil de Smith-Tool, une dériveteuse/riveteuse, est une petite révolution que l'on emporte dans sa poche. En un temps record, l'outil fait extraire le rivet et le remet en place après le remplacement du couteau et cela sans marteau ni enclume, juste avec une clé...

Le SmithTool pèse 2,7 kg et mesure 24 cm sur 26 cm. Il peut extraire les rivets de toutes sortes de barre de coupe, bombés ou plats et les reformer.

SmithTool, Wichita, Kansas, fabrique d'autres outils de rivetage ainsi qu'une gamme d'outils pour défaire les maillons de chaîne.

Pour plus d'informations consultez www.schweizer-cie.ch

Importateur officiel de SmithTool en Suisse et en Europe: Maison Schweizer & Cie, Pierre-Alain Schweizer ch. des Pommiers 26, 1860 Aigle, tél. 079 479 78 56



En deux temps trois mouvements: extraire le rivet, remplacer le couteau et fixer le rivet.

UI EST CERCL'AIR?

Cercl'Air est issu d'un groupe informel de spécialistes de l'hygiène de l'air formé en 1973. De ce groupe est né, en 1978, la «Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air Cercl'Air» qui compte aujourd'hui environ 200 membres. Adresse du secrétariat: Cercl'Air, Case postale, CH-9102 Herisau, AR

Recommandations de Cercl'Air

Recommandation nº 21-A: «Couverture des nouvelles installations de stockage du lisier du 16 mars 2004. Ce document se trouve en pdf sous www.cerclair.ch Recommandation nº 21-B: «Couverture de toutes les installations de stockage déjà en service et des cuves ouvertes», en préparation